

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Les correspondances de François Guizot : 1806-1874](#)[Collection](#)[129_Lettres à Guizot, ministre des Affaires étrangères : 1843-1844](#)[Item](#)[Paris, le 21 juillet 1844, Alexandre-François Vivien à François Guizot](#)

Paris, le 21 juillet 1844, Alexandre-François Vivien à François Guizot

Auteurs : Vivien, Alexandre-François (1799-1854)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Les mots clés

[France \(1830-1848, Monarchie de Juillet\)](#), [Ministère des affaires étrangères \(France\)](#), [Politique \(France\)](#)

Relations entre les lettres

Ce document n'a pas de relation indiquée avec un autre document du projet.□

Présentation

Date1844-07-21

GenreCorrespondance

Editeur de la ficheMarie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN
(Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

Information générales

LangueFrançais

Cote5, AN : 163 MI 42 AP 129 Papiers Guizot Bobine Opérateur 21

Nature du documentLettre autographe

Supportcopie numérisée de microfilm

Etat général du documentBon

Localisation du documentArchives Nationales (Paris)

TranscriptionAvec la mention : "Confidentielle".

Citer cette page

Vivien, Alexandre-François (1799-1854), Paris, le 21 juillet 1844, Alexandre-

François Vivien à François Guizot, 1844-07-21

Marie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

Consulté le 01/03/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Guizot-Lieven/items/show/5586>

Copier

Informations éditoriales

DestinataireGuizot, François (1787-1874)

Lieu de destinationParis (France)

DroitsMarie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0.

Lieu de rédactionParis (France)

Notice créée par [Marie Dupond](#) Notice créée le 11/12/2023 Dernière modification le 07/05/2024

Confidentielle

5

Monsieur le Ministre,

J'ai depuis et sans interruption l'honneur de vous adresser le rapport de la Commission chargée de l'examen des projets de loi relatifs au traité passé avec les Sardes, des les traités passés avec l'Autriche. Le rapport tendant à l'adoption pure et simple du projet de loi, les attendant les observations demandées à M. le garde des Sceaux par une lettre que S. E. a eu l'honneur de vous adresser, la Commission a voulu faire au moins des questions d'approbation des principes sur lesquels se fonde le projet; elle s'est donc bornée, en examinant le traité sous ses principes généraux, à discuter les questions générales. Mais elle n'a pu se dispenser de faire des observations sur les points qui ont été proposés; elle propose à propos que le traité du 28 avril 1865 ne peut être sanctionné par l'approbation du législatif général, qu'autant que le Sénat, la Chambre des députés et les deux Assemblées auront été préalablement avisées par le Roi. Elle propose donc d'examiner préalablement les engagements qui lui sont soumis et, s'il y a lieu, de lui proposer de lui donner son approbation, j'ai l'honneur de vous en informer par les voies, pour que le législatif ne se trouve pas embarrassé au moment où il se réunira pour la première fois. Je vous prie de vouloir bien adresser au Roi le projet de loi sur les engagements, pour qu'il soit soumis au Sénat et à la Chambre des députés, et qu'il soit soumis au Roi pour l'approbation. Je vous prie de vouloir bien adresser au Roi le projet de loi sur les engagements, pour qu'il soit soumis au Sénat et à la Chambre des députés, et qu'il soit soumis au Roi pour l'approbation.

Respectueusement, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute et respectueuse considération.

V. B.

Le 20 mai 1865.